

Accès égalitaire au savoir : équipement professionnel de rentrée

Pour accompagner les familles dont les enfants s'engagent dans des formations aux métiers, la Région a mis en place une aide pour l'équipement professionnel des élèves nécessaire dans ces formations. Chaque année, cette aide bénéficie à plus **de 8000 familles**.

Ségolène Royal, Présidente de Région, propose de reconduire cette aide qui représente un apport de plus de 1,4 millions € pour ces familles.

Elle propose également deux aménagements :

-actuellement, il est prévu que deux équipements soient pris en charge, pour assurer leur nettoyage et les remplacements. Il est apparu que, compte tenu de l'évolution morphologique des jeunes pendant la durée des formations professionnelles qui s'étalent sur deux ou trois ans, il serait plus efficace de **prévoir un jeu d'équipements au sein des établissements pour s'adapter à cette évolution de la taille des élèves ;**

-la Région prend en charge **l'équipement des élèves des classes de troisièmes liées à l'enseignement technique**. Pour mieux répondre aux besoins là encore, il est proposé que cet équipement soit pris en charge par l'établissement, pour laisser aux équipes pédagogiques le choix d'adapter les équipements au plus près des besoins des classes de troisièmes dans le cadre des six heures imposées de découverte professionnelle.

« Aide au passage du permis de conduire »

La Commission Permanente du 11 juillet 2005 a mis en place une aide pour « 1000 permis régionaux pour les jeunes lycéens et apprentis du Poitou-Charentes ». Compte tenu de son intérêt pour les jeunes, cette action a depuis été reconduite. A ce jour, 6411 aides au permis ont été financées par la Région.

Il est proposé de reconduire cette action en 2010 et de prévoir des compléments de crédits pour la campagne engagée en 2009, le nombre de bénéficiaires ayant augmenté, notamment les lauréats du Bac Professionnels.



Aide régionale pour l'accès au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

La Région apporte son soutien au développement des Maisons des Lycéens et des Foyers Socio-Éducatifs, afin d'encourager la prise d'initiatives, l'autonomie et la responsabilisation des lycéennes et lycéens.

La politique régionale encourage la découverte des métiers par les jeunes qui aspirent à une certaine autonomie matérielle et financière, et cette formation peut leur permettre d'accéder à un travail saisonnier. Depuis 2007 la Région a formé 800 jeunes au BAFA. Chaque jeune concerné a bénéficié d'un accompagnement individuel pour trouver un stage pratique de 14 jours.

Il est proposé :

- **de prendre en charge le financement de la formation générale de ce Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur à destination de 160 lycéens de la région Poitou-Charentes.**
- **de prendre en charge le financement de la formation approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur à destination de 250 lycéens, étudiants, apprentis, descolarisés depuis moins d'un an, afin de permettre à ces jeunes de valider les 3 volets obligatoires du BAFA.**

Aide régionale pour la préparation au (BNSSA)

La Région considère qu'il est important de permettre à chaque habitant, quel que soit son lieu d'habitation, d'accéder à un sport ou à un loisir aquatique. De plus, au titre de l'accueil des touristes, il est nécessaire de prévoir également de bonnes conditions de sécurité. Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique joue un rôle important dans l'économie touristique régionale du fait du manque récurrent de personnel formé pour assurer la sécurité des plages et des piscines,

Les lycéens, étudiants et apprentis éprouvent des difficultés à financer leurs études et les emplois de surveillant de baignade et de piscine et ce Brevet est une opportunité pour bénéficier d'un travail rémunéré hors période scolaire, sans fragiliser leur parcours d'étude.

Il est proposé de reconduire cette action pour préparer la saison estivale 2011, en favorisant les jeunes issus des quartiers populaires urbains ou en milieu rural isolé.

Développement de l'apprentissage : Ouverture de 600 nouvelles places à la rentrée 2011 Micro-ordinateur pour 100 apprentis en filière scientifique

Lancement de l'appel à projets pour l'ouverture de 600 nouvelles places en apprentissage à la rentrée 2011

La Région souhaite développer le rôle de l'apprentissage, en continuité avec les 2500 places créées de 2005 à 2010. Elle oriente aussi les créations de places en fonction de ses priorités d'actions et en particulier :

- **Développer la voie de l'apprentissage dans les filières d'innovation** (éco-industries et les énergies renouvelables) afin de répondre aux opportunités de création d'emplois spécialisés qui accompagne la « **croissance verte** » : la moitié des places ouvertes y sera consacrée ;
- **Accompagner le ré-équilibrage de l'offre et développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur;**
- **Répondre aux besoins émergents de tous les employeurs, dont les collectivités locales** qui constituent des potentiels d'emplois intéressants pour les jeunes en recherche de contrat d'apprentissage;
- **Prendre en compte le besoin de formation des jeunes à la création ou à la reprise d'activité** par la formation adaptée ou des modules optionnels.

Les projets seront examinés au regard de ces priorités régionales et feront l'objet d'une concertation avec les autorités de tutelle pédagogique ainsi que les branches professionnelles concernées.

Mise en place d'une nouvelle action régionale en faveur des apprentis entrant dans les filières scientifiques

Lors de la Commission Permanente du 20 mars 2006 la Région a mis en oeuvre un nouveau dispositif de bourses d'accès à l'enseignement supérieur et en particulier la remise d'un ordinateur portable aux étudiants entrant dans une filière d'enseignement supérieur scientifique.

Les objectifs partagés par les partenaires de l'apprentissage dans le cadre de l'avenant au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), signé pour les années 2009 et 2010, visent à promouvoir l'équipement informatique des apprentis des filières scientifiques.

Il est proposé de mettre en place cette action pour 100 apprentis, sous condition de ressources.



Renforcement des Formations d'Aide-soignant : augmentation de 10 % des places dès la rentrée 2010

La Région doit faire face à un besoin croissant de professionnels permettant d'accompagner les personnes âgées et dépendantes, en établissements ou en maintien à domicile. Responsable du pilotage de ces formations, la Région a décidé d'augmenter le nombre des cursus ouverts pour les aide-soignants, pour mieux répondre aux attentes des habitants.

Ces formations débouchent de plus très directement sur l'emploi : 95 % des élèves financés sur l'année 2009/2010 sont en emploi à l'issue de la formation.

On peut relever ici un nouveau désengagement de l'Etat, paradoxal au vu des besoins et de l'intérêt de ces formations : le Pôle Emploi ne cofinance plus cette formation.

La Région a donc décidé de renforcer son action : elle finance déjà 470 places et décide d'ouvrir 50 places supplémentaires.

Conformément aux préconisations du schéma des formations sanitaires et sociales adopté par le Conseil Régional en 2009, Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, propose **l'ouverture d'un institut de formation d'aide-soignants basé à Cognac pour 30 parcours complets à partir du 1er septembre 2010, avec pour objectif final de diplômer au moins 50 personnes par an en favorisant les cursus par la V.A.E et les formations passerelles.**

Accueil de la petite enfance : formation de 40 Auxiliaires de Puériculture (DEAP)

Les orientations régionales en faveur des actions de formation visent à développer le lien social en Poitou-Charentes et à faciliter l'accueil de la petite enfance.

Pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, la Région soutient le développement des lieux d'accueil de la petite enfance, en offrant des formations permettant le recrutement de professionnels.

Il est proposé de financer 40 places à la prochaine rentrée.

Formation au diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique (DEAMP)

Les aides médico-psychologique répondent également aux besoins de renforcement du lien social.

Le bilan de la précédente action de formation indique que 80% des diplômés sont en emploi.

Ces formations continues sont particulièrement utiles pour les demandeurs d'emploi, étant rappelé que Pôle Emploi ne finance plus ces actions de formation. La Région mobilise également la valorisation des acquis de l'expérience pour tenir compte du parcours des personnes et adapter les formations en conséquence.

La Région décide:

- **la prise en charge les coûts pédagogiques de cette action de formation pour 30 demandeurs d'emploi ;**
- **la prise en charge des coûts pédagogiques pour 4 demandeurs d'emploi dans le cadre de la VAE.**

Formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)

Les besoins dans le transport sanitaire et les bilans d'insertion en emploi sont très satisfaisants, un des meilleurs, relevé par Pôle Emploi.

La majorité des stagiaires inscrits relèvent d'un premier niveau de qualification et répondent bien aux priorités régionales d'intervention sur un public faiblement qualifié ou sans qualification.

Le Pôle Emploi ne prend pas en charge cette formation alors qu'elle débouche également sur l'emploi.

La Région décide de financer 25 places de formation maximum pour des demandeurs d'emploi dans chacun des deux IFA.

Subvention complémentaire à des instituts de formations sanitaires et sociaux

Responsable des formations sanitaires et sociales depuis 2005, la Région doit prendre en compte l'impact des hausse de coûts de ces formations. Après échanges avec les instituts, comme le prévoit la loi, il est proposé de procéder à une revalorisation des subventions régionales. Des adaptations aux besoins sont également nécessaires.

Il est également nécessaire de prendre en compte le changement de contenu des formations, en matière de rapprochement avec les universités.

La Région décide :

- **d'apporter un complément de subvention aux organismes de formations sanitaires et sociaux** de 1% supplémentaire sur la base de la subvention 2009, et de 2% au titre de l'année 2010, sur la base des charges totales constatées en 2008,
- **de prendre en compte dans la subvention l'impact de l'universitarisation des formations, ainsi que les coûts supplémentaires engendrés par l'augmentation des quotas d'étudiants souhaitée par la Région,**
- **de prendre en compte une partie des demandes des créations de postes proposées par les hôpitaux,** le critère retenu étant le taux d'encadrement des étudiants,



Faciliter l'accès à l'information des personnes âgées

Comme cela avait été présenté aux électeurs, Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, propose de développer le droit à l'information de proximité pour les personnes âgées, notamment les retraités.

Les personnes retraitées rencontrent des difficultés sociales, d'isolement ou de précarité financière pour accéder à une information de proximité.

La Région souhaite offrir à des personnes habitant à proximité les unes des autres sur une même commune, constituées en groupes de 3 personnes dont 2 retraités, un abonnement annuel gratuit à un organe de presse local ou régional.

Les 1000 premières demandes pourront bénéficier de cet abonnement gratuit.

La Région décide du lancement d'un appel à projets en direction des organes de presse locaux ou régionaux qui voudront s'inscrire dans cette action.



Développement de l'usage des TER : Financement de l'acquisition de dix rames de trains de nouvelle génération Regiolis

Le TER Poitou-Charentes a connu en six ans une progression importante – le trafic a augmenté de plus de 60 % – cette hausse du trafic s'étant appuyée sur des développements d'offre de plus de 20 % sur cette même période, et au delà sur un meilleur remplissage des trains. Cette croissance est intervenue en particulier en heure de pointe, celle-ci reposant pour une bonne part sur les déplacements quotidiens, avec une progression très forte du trafic des abonnés (+ 150 % sur la période).

La modernisation du parc de trains a contribué fortement au changement d'image du TER, en lui apportant un niveau de confort conforme aux attentes du plus grand nombre.

Cet effort sur le parc doit aujourd'hui être poursuivi afin de faire face aux différents besoins :

- les développements de l'offre : ceux-ci se poursuivront à un rythme significatif ; dès 2010 , l'offre augmente de près de 9 % , dans l'objectif de rendre encore plus attractive cette alternative à la voiture individuelle,
- la croissance du trafic : celle-ci devrait repartir, après une stagnation en 2009 du fait de la crise économique,
- le remplacement après 2015 des derniers matériels d'ancienne génération : ceux-ci ne répondront plus aux exigences des voyageurs, en particulier en matière d'accessibilité.

Ces différents besoins ont été évalués afin de connaître les échéances auxquelles les livraisons de nouveaux matériels seront nécessaires. Ces analyses ont conclu à la nécessité de disposer avant 2015 de 10 matériels, essentiellement pour faire face au développement du trafic.

La SNCF propose à la Région Poitou-Charentes de s'inscrire dans le marché qu'elle a signé avec ALSTOM pour l'acquisition de matériels Régiolis pour une première série de 10 matériels, selon le calendrier de livraison suivant, garantissant des circulations dès le début de l'année 2014 et la livraison de l'ensemble avant la fin de l'année. Ces matériels à 4 voitures proposeront une capacité de près de **210 places et une vitesse de 160 km/h**,

Cela représente un investissement de 72 millions €, la Région envisageant de recourir au crédit-bail (comme pour la précédente commande) de manière à mieux maîtriser l'évolution des dépenses.

Economie et préservation de la ressource en eau

En Poitou-Charentes la ressource en eau est extrêmement fragile, tant en quantité qu'en qualité, et les atteintes aux milieux aquatiques conduisent à des pertes de biodiversité et à des traitements coûteux pour l'eau potable et les usages économiques.

En complément des actions déjà conduites, en direction des agriculteurs, avec le programme Re-Sources et la Charte Terre-Saine, la Région propose une action citoyenne.

En effet, les fortes marges de progrès attendues de tous les acteurs peuvent s'appuyer sur le sens des responsabilités des collectivités et de tous les habitants de Poitou-Charentes.

La Région décide la mise en place de l'opération « 5 000 réducteurs de pression pour économiser l'eau potable » dont l'objectif est de sensibiliser les particuliers et les inciter à réduire les gaspillages d'eau

L'aide de la Région prévoit un remboursement partiel ou forfaitaire de la facture d'installation du réducteur de pression.

L'inscription est disponible en ligne sur le site de la Région :
www.poitou-charentes.fr.

Elle est soumise aux conditions suivantes :

- L'habitation équipée doit se trouver sur le territoire de la Région et être la résidence principale du bénéficiaire
- Le bénéficiaire ne doit pas être assujéti à l'impôt de solidarité sur la fortune.